

L'ALSH Ados « Teen's », est géré par l'Association Familles Rurales d'Yssingaux (loi 1901) et son conseil d'administration composé de bénévoles.

🔱 FONCTIONNEMENT

L'accueil est ouvert à tout jeune scolarisé au collège (sauf scolarisation spécifique) du lundi au vendredi en période de vacances scolaires, de 7h30 à 18h15. Les parents sont tenus de respecter les horaires d'ouverture, de fermeture et les créneaux d'arrivée et de départ.

☺ Plusieurs modalités accueils sont possibles :

- **En journée**, avec ou sans repas
- **En demi-journée**, matin ou après-midi, avec ou sans repas

🕒 Les Horaires d'arrivée sont les suivants :

- Entre **7h30 et 10h**
- Entre **11h00 et 12h00** pour les jeunes en demi-journée + repas
- Entre **13h30 et 14h**

🕒 Les Horaires de départ sont les suivants :

- Entre **11h30 et 12h30** pour les jeunes en journée et demi-journée sans repas
- Entre **13h15 et 14h00** pour les jeunes en demi-journée + repas
- Entre **16h30 et 18h15**

🔔 Après l'heure de fermeture et sans nouvelles des familles, l'équipe d'encadrement est déchargée de toute responsabilité et habilitée à faire appel au service compétent pour prendre en charge les jeunes.

L'après-midi un temps de collation est aménagé, chaque jeune amène un gouter à partager.

🔱 INSCRIPTION - DOCUMENTS

📁 **Un dossier d'inscription** doit être rempli et mis à jour. Il vaut acceptation du présent règlement, et donne les informations et autorisations nécessaires à la bonne prise en charge des jeunes.

🔔 **ATTENTION** : En cas de non production des justificatifs de ressources le tarif maximum est appliqué.

Toutes modifications concernant les informations données à l'inscription doivent être signalées dans les meilleurs délais à la direction. Tout changement de quotient familial doit faire l'objet d'une information auprès de la direction.

📁 **L'adhésion à FAMILLES RURALES** est obligatoire. Elle est facturée par année civile et par famille.

📁 **La copie des vaccins A JOUR** doit être fournie à l'inscription et à chaque nouvelle vaccination obligatoire.

🔧 MODALITES D'INSCRIPTION ET DE FACTURATION

Une inscription doit être effectuée par mail ou SMS à partir de la sortie des programmes et jusqu'au mercredi de la semaine précédant les vacances. Les inscriptions de dernière minute seront traitées en fonction des places disponibles.

🔔 **ATTENTION** : Toute absence doit être justifiée 48h à l'avance pour que les forfaits et/ou repas ne soient pas facturés. En cas d'annulation pour raison médicale, toute absence supérieure à une journée nécessite un justificatif pour ne pas engendrer de facturation.

📁 Le tarif est calculé en fonction des ressources, soit via la consultation consentie des quotients familiaux CAF et MSA, soit avec la dernière feuille d'imposition du foyer. Les grilles tarifaires sont affichées sur les structures et disponibles sur le site internet.

📄 Les factures sont envoyées PAR MAIL chaque fin de période. Le règlement doit se faire dans les meilleurs délais (chèque/espèces/CESU/chèques vacances/virement bancaire). Un échelonnement des versements est possible sur demande auprès de la direction

🔧 PROGRAMMATION

Une proposition multiple est annoncée sur le programme de la période, mais reste modulable en fonction des idées et envies des jeunes et du groupe. Seules les destinations de sorties ne pourront pas être modifiées.

Des créneaux « choix de projet » seront aménagés, afin de permettre au groupe de décider d'actions collectives à mettre en place, pour un éventuel auto financement (séjours etc...)

🔧 SORTIES - SÉJOURS - SOIRÉES

Des sorties, des soirées et des séjours sont proposés aux jeunes, **avec un nombre de places limité**, et une inscription préalable obligatoire.

Une priorité d'attribution des places, le cas échéant sera réfléchi selon plusieurs critères :

- régularité de fréquentation
- âge
- acquittement des factures

L'horaire du départ sera communiqué en fonction de la destination ces jours-là.

Le pique-nique est à prévoir.

🔧 ENGAGEMENT DES FAMILLES ET DES JEUNES / RÈGLES DE VIE EN COLLECTIVITÉ

😊 Les familles et les jeunes s'engagent à respecter les termes de ce règlement intérieur.

Le conseil d'administration et l'équipe de direction se réservent le droit de :

- Refuser un jeune si l'état de celui-ci n'est pas compatible avec l'accueil en collectivité (fièvre, contagion...)
- Refuser un jeune si les dettes en cours représentent une somme trop importante ou si le règlement des sommes dues, après deux relances, n'est toujours pas acquitté.

Le conseil d'administration et l'équipe de direction se réservent également le droit d'exclure temporairement un jeune en cas de :

- Comportement violent, irrespectueux vis-à-vis des autres jeunes ou adultes
- Attitude ou comportement incompatible à la vie en collectivité.
- Dégradation volontaire du mobilier ou des locaux appartenant à/ou utilisée par la structure.
- Cette exclusion pourra devenir définitive dans le cas où il n'y aurait pas d'amélioration

Le présent règlement a été adopté par les membres du Conseil d'administration le 20/02/2025.

Toute modification sera soumise à l'approbation de ce dernier.

TARIFS 2025

Quotient familial	0/400 €	401/800€	801/1200 €	Sup à 1201 €
Forfait semaine	10 €	10.50 €	11.00 €	11.50 €
Repas	4 €			
Supplément sortie	2 ou 4 € en fonction du type de sortie et de la distance			
Adhésion Familles Rurales	30 €			

Les séjours proposés sont facturés en fonction du quotient familial.

CONTACT

ALSH TEEN'S

Place Maréchal de Vaux - 43200 Yssingaux

☎ **06-40-22-80-08**

@ afr.teens@gmail.com

f **AFR Teen's**

📷 **teens_43**

SIEGE SOCIAL

ASSOCIATION FAMILLES RURALES

20 rue jean de bourbon - pôle enfance - 43200 YSSINGEAUX

04-71-65-58-30 / 06-42-04-49-36